

## RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET CCAS

### Préambule :

Ce budget retrace les écritures comptables du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui intervient dans l'aide sociale et l'animation des activités sociales.

Il s'agit d'un budget autonome qui a pour particularités de ne pas disposer de son propre personnel et de ne pas posséder de patrimoine.

Son équilibre budgétaire est garanti par une subvention communale.

Le budget CCAS dispose d'un budget annexe, appelé « Résidence Louis Aragon », destiné à suivre l'action sociale relative à la gestion de logements principalement dédiés aux personnes âgées.

### 1) Le résultat global de clôture

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 77 283 euros et les dépenses se montent à 76 657 euros.

Recettes de Fonctionnement	2023	2024	Evol n/n-1 en %	Evol n/n-1 en €
Produits des services (chap.70)	13 497	14 964	10.87%	1 467
Subventions du budget principal (chap.74)	62 516	0	-100.00%	-62 516
Produits de gestion courante (chap.75)	251	62 319	0.00%	62 068
<b>Recettes de fonctionnement (RRF)</b>	<b>76 264</b>	<b>77 283</b>	<b>1.34%</b>	<b>1 019</b>
Dépenses de Fonctionnement	2023	2024	Evol n/n-1 en %	Evol n/n-1 en €
Charges à caractère général (chap.011)	20 654	21 503	4.11%	849
Frais de personnel (chap.012)	45 430	46 266	1.84%	837
Participations versées (chap.65)	9 625	8 888	-7.66%	-737
Charges exceptionnelles (chap.67)	60		-100.00%	-60
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DR)</b>	<b>75 768</b>	<b>76 657</b>	<b>1.17%</b>	<b>889</b>

Le résultat de l'exercice 2024 est excédentaire de 626.50 euros.

Cumulé à l'excédent des exercices antérieurs, le résultat global de clôture qui s'analyse en comptabilité budgétaire comme la somme des excédents définitifs dégagés par le budget au titre des années antérieures, est positif à hauteur de 10 462.87 euros.

Cette somme fait l'objet d'un report, dans son intégralité, en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025, le budget n'ayant pas de section d'investissement.

Résultat de clôture de fonctionnement	2023	2024	Diff n / n-1
Résultat propre de l'exercice	496.38	626.50	130.12
Résultat de l'ex. précédent	9 339.99	9 836.37	496.38
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>9 836.37</b>	<b>10 462.87</b>	<b>626.50</b>

## **2) Les dépenses de la section de fonctionnement sont stables**

La variation des dépenses de fonctionnement entre les exercices 2024 et 2023 n'est que de +889 euros, signe d'une grande maîtrise de nos charges dans les différents chapitres.

### **a) Le chapitre 011 « charges à caractère général » (+849 euros)**

Hormis les dépenses en direction des animations (colis, goûter, repas des seniors) et le coût des assurances qui augmentent légèrement, toutes les autres lignes connaissent une diminution.

### **b) Le chapitre 012 « Frais de personnel » (+837euros)**

Pour rappel, le CCAS ne dispose pas de personnel propre. Les charges résultent de la facturation d'agents mis à disposition par la ville.

La légère hausse des charges de personnel est purement mécanique, consécutive à l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire aux augmentations liées aux promotions individuelles, aux augmentations dues à l'ancienneté ou liées à la progression des qualifications.

### **c) Le chapitre 65 « Autres charges courantes » (-737 euros)**

Les crédits des secours diminuent de 500 euros par rapport à 2023. Les attributions sont tributaires des dossiers déposés.

L'aide au portage de repas baisse de 300 euros. Elle est calculée selon les revenus des bénéficiaires.

Les subventions aux associations sont stables à 1 500 euros.

### **d) Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » (-60 euros)**

A la différence de 2023, il n'y a pas eu d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

## **3) Les recettes de la section de fonctionnement augmentent de 5 000 euros**

### **a) Le chapitre 70 « Produit de services » (+1 467 euros)**

Le produit provient des frais de gestion pour le service mandataire des auxiliaires de vie. L'explication résulte d'une plus forte fréquentation du service

Rappelons que nos tarifs horaires restent bien inférieurs à ceux pratiqués par les organismes privés sur ce secteur d'activité.

### **b) Le chapitre 75 « Produits de gestion courante »**

A compter de 2024 et à la demande du trésor public, ce chapitre enregistre la subvention (versée par la ville) nécessaire à l'équilibre budgétaire. Le montant de cette subvention est passée à 62 000 euros alors qu'elle était de 65 157 euros en 2023.

En 2024, le chapitre totalise également 100 euros de dons et 210 euros de repas pour une participation au repas des seniors.